

Stéphane GUSMEROLI
Conseiller Municipal de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 1^{er} novembre 2015

Monsieur le Maire,

Le 4 septembre et le 12 octobre 2015, il semblerait qu'un volume important de fioul ait été versé dans le Guiers, suite à un trop plein de remplissages de cuves à Saint Pierre de Chartreuse.

Nous souhaiterions avoir des informations sur ces évènements et les suites qui y ont été données. Ainsi, par le présent courrier, je vous informe que je formulerai la question orale* suivante lors du prochain conseil municipal :

- Pouvez-vous nous expliquer les évènements intervenus (dates, causes et origines, déroulement, ...) ?
- Quelles actions curatives ont été mises en œuvre (dans quel délai, par qui, avec quels moyens, ...)
- Quelle information faite auprès de la Police de l'Eau et des services de l'Etat, et le cas échéant, quels avis ont-ils exprimés ?
- Quelles sont les conséquences et dommages causés sur l'environnement (faune et flore, Guiers, ...) et sur la station d'épuration ?
- Quel a été le coût de cette opération et par qui est-il pris en charge ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane GUSMEROLI
Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »